

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

21 April 1992

Doc. 6600

REPORT

**on the need for a concerted
European preparation of
the United Nations Conference
on Environment and Development
(Brazil, June 1992)**

**(Rapporteur: Mr BONDEVIK,
Norway, Christian Democrat)**

The problems

Environment policy went beyond national borders a long time ago. Elements such as water and air are by nature "transboundary" and protective measures therefore need to be likewise.

And certain environment problems like the climate, climate change, the oceans and the ozone layer, are planetary ones.

Thus, the environmental debate has taken on a planetary dimension and it was the General Assembly of the United Nations which decided on 22 December 1989 to convene a United Nations Conference on Environment and Development in Rio de Janeiro for June 1992.

What will be the place of Europe? What will be the role of the Council of Europe in such a worldwide debate?

This is a topical issue at the Rio Conference and this is a real challenge for Europe.

I. Draft resolution

1. The Assembly refers to the motion for a resolution tabled in September 1991 on the need for a concerted European preparation of the United Nations Conference on Environment and Development (Doc. 6509).

2. It must be recognised, however, that at the time of tabling that motion the preparatory process was almost in its final stages and very few elements were left for a possible concerted European preparation of this conference.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

21 avril 1992

Doc. 6600

RAPPORT

**sur la nécessité d'une concertation
européenne pour la préparation
de la Conférence des Nations Unies
sur l'environnement et le développement
(Brésil, juin 1992)**

**(Rapporteur: M. BONDEVIK,
Norvège, démocrate-chrétien)**

Les données du problème

La politique de l'environnement a depuis longtemps dépassé le cadre purement national. Certains éléments, comme l'air et l'eau, étant par nature «transfrontaliers», les mesures pour leur protection doivent également l'être.

Parmi les problèmes de l'environnement, il en est qui ont un caractère planétaire, tels le climat, les changements climatiques, les océans, la couche d'ozone, etc.

Logiquement, le débat écologique a également pris des dimensions planétaires et c'est l'Assemblée générale des Nations Unies qui a décidé, le 22 décembre 1989, de réunir à Rio de Janeiro une conférence mondiale sur l'environnement et le développement en juin 1992.

Quelle sera la place de l'Europe et quel sera le rôle du Conseil de l'Europe dans un tel débat mondial?

Voici l'enjeu de la Conférence de Rio et le défi lancé à l'Europe.

I. Projet de résolution

1. L'Assemblée se réfère à la proposition de résolution déposée en septembre 1991 relative à la nécessité d'une concertation européenne pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Doc. 6509).

2. Il faut cependant reconnaître qu'au moment du dépôt de cette proposition les travaux préparatoires étaient presque dans leur phase finale et qu'il ne restait pas beaucoup à faire pour une éventuelle préparation concertée de cette conférence par les Européens.

3. On the other hand a common European position will be greatly needed in the process of follow-up to be given to the recommendations which will be adopted by the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) next June.

4. It is obvious that an important part of the Action Programme (Agenda 21, etc.) will fall under the responsibility of individual national governments, but another important portion will, no doubt, be entrusted to regional organisations for implementation.

5. In this respect the role of the Council of Europe, as a regional organisation in the spirit of the United Nations Charter, will have to be underlined and its representation at the Rio de Janeiro Conference ensured on the intergovernmental as well as the parliamentary level.

6. The long lasting experience of the Council of Europe in the field of environmental protection, going back to the early 1960s, the multiple levels of approach (ministerial, parliamentary, local-regional authorities) and the very flexible methods of work (consensus finding, recommendations, charters, conventions) grant this organisation a unique position in the European context for formulating and implementing a comprehensive environmental policy.

7. The Parliamentary Assembly in particular can play a truly pan-European role in formulating such a policy thanks to its very flexible system of special guest status.

8. The outcome of the first pan-European Parliamentary Conference on the Protection of East-West Environment held in Vienna in October 1990 has shown the common concern, the community of views and the positive feedback into the national decision-making process of such discussions.

9. The regular holding of debates on specific environmental matters and on general policy trends at national and international levels offers members of the Parliamentary Assembly and its special guests the unique opportunity to monitor the actual state of the environment and the political trends in these matters, facilitating furthermore the formulation of common solutions which may be implemented on national levels.

10. Part of these solutions and action plans elaborated by the Assembly are integrated in the intergovernmental work of the Council of Europe; other proposals are directed to other

3. D'un autre côté, une position européenne commune sera hautement souhaitable en ce qui concerne le processus du suivi à donner aux recommandations qui seront adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en juin prochain.

4. Il apparaît clairement qu'une partie importante du programme d'action («Agenda 21», etc.) sera de la responsabilité des gouvernements nationaux respectifs, mais qu'une autre partie, également importante, sera sans aucun doute confiée aux organisations régionales pour leur mise en œuvre.

5. A cet égard, il conviendra d'affirmer le rôle du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation régionale dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, en assurant sa représentation à la Conférence de Rio de Janeiro aussi bien au niveau intergouvernemental que parlementaire.

6. La très longue expérience du Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection de l'environnement remontant déjà au début des années 60, ses multiples niveaux d'approche (ministériel, parlementaire, collectivités régionales et locales) et ses méthodes de travail très flexibles (recherche de consensus, recommandations, chartes, conventions) confèrent à cette Organisation une place privilégiée dans le contexte européen pour la formulation et la mise en œuvre d'une politique globale de l'environnement.

7. C'est en particulier l'Assemblée parlementaire qui peut jouer un rôle authentiquement paneuropéen dans la formulation d'une telle politique, grâce à son système très flexible qui est offert par le statut d'invité spécial.

8. Les résultats de la 1^{re} Conférence parlementaire paneuropéenne sur la protection de l'environnement Est-Ouest, organisée à Vienne en octobre 1990, ont mis en évidence les préoccupations communes et la communauté de vues, et les discussions ont eu des répercussions très positives sur le processus de prise de décision national.

9. La tenue régulière du débat sur des aspects particuliers de l'environnement ou bien sur les politiques générales et leur tendance aux niveaux national et international offre aux membres de l'Assemblée parlementaire ainsi qu'à ses invités spéciaux l'occasion unique de se tenir informés de l'état actuel de l'environnement et des courants politiques agissant en la matière, ce qui facilite aussi la définition de solutions communes pouvant trouver leur application sur le plan national.

10. Une partie des solutions ou des programmes d'actions élaborés par l'Assemblée se trouve intégrée dans le programme intergouvernemental d'activités du Conseil de l'Europe; d'autres pro-

international organisations such as OECD, ECMT and the European Community.

11. For these reasons the Assembly invites all European organisations including those from the United Nations family having special responsibilities in the European area, to pay close attention to the outcome of the Rio Conference and to consider any possible follow-up in close concertation with the other regional organisations interested in these matters.

12. The Assembly also invites the inter-governmental side of the Council of Europe to give an active follow-up to the Rio Conference in the areas where its work has proved to be effective, such as nature and wildlife protection, but also in the field of information and creating awareness, and in that of preparing environmental laws.

13. The Assembly is conscious of the need for close co-operation and concertation with other European organisations active in this field, such as the Economic Commission for Europe (Geneva), CSCE, OECD, the Nordic Council and the European Community, and is willing to serve as a platform for such co-operation.

II. Draft order

1. The Assembly considers that the United Nations Conference on Environment and Development (Brazil, June 1992) will have considerable consequences for Europe, and the Council of Europe.

2. This is why, with reference to its Resolution ... (1992) the Assembly decides to review the conclusions of the conference and its implications for the European region on the basis of a new report on the outcome of the conference and instructs its Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities to prepare such a report for its plenary session in January or May 1993.

III. Explanatory memorandum by Mr BONDEVİK

The origins of global environmental concern

1. Origins

The worldwide environmental debate emerged for the first time at the Stockholm Conference 1972, twenty years ago.

positions sont adressées à d'autres organisations internationales, telles l'OCDE, la CEMT, ou bien à la Communauté européenne.

11. Pour ces raisons, l'Assemblée invite toutes les organisations européennes, y compris celles de la famille des Nations Unies ayant des responsabilités dans la région européenne, à attacher une attention particulière aux résultats de la Conférence de Rio et à réfléchir — en étroite concertation avec les autres organisations régionales concernées — sur les suites à leur donner.

12. L'Assemblée invite également la partie intergouvernementale du Conseil de l'Europe à apporter une contribution active au suivi de la Conférence de Rio dans les domaines où son action a déjà donné des preuves de son efficacité, notamment dans celui de la protection de la nature et de la vie sauvage, mais aussi dans le domaine de l'information et de l'éveil d'une conscience écologique, et dans celui de l'élaboration de règles juridiques relatives à l'environnement.

13. L'Assemblée est consciente de la nécessité d'une coopération et d'une concertation étroites avec d'autres organisations européennes qui sont actives dans ce domaine, telles que la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (Genève), la CSCE, l'OCDE, le Conseil nordique et la Communauté européenne et elle est prête à servir de plate-forme pour une telle coopération.

II. Projet de directive

1. L'Assemblée considère que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Brésil, juin 1992) aura une grande incidence également sur l'Europe et le Conseil de l'Europe.

2. C'est pourquoi, se référant à sa Résolution ... (1992), elle décide d'examiner les conclusions et les implications de la conférence pour la région européenne sur la base d'un nouveau rapport sur les résultats de la conférence, et charge sa commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux de préparer ce document pour sa session de janvier ou de mai 1993.

III. Exposé des motifs par M. BONDEVİK

Les origines des préoccupations mondiales concernant l'environnement

1. Origines

Le débat mondial sur l'environnement s'est concrétisé pour la première fois il y a vingt ans, à la Conférence de Stockholm, en 1972.

In spite of the absence of the east European countries but with the significant participation of China, the Stockholm United Nations Conference was probably the largest international meeting organised so far (1 200 delegates, 700 observers, more than 1 500 representatives of the mass media).

The conclusions and results of that conference may be illustrated first of all in the light of the Final Declaration. This text proclaims it a duty for all governments to ensure the protection and improvement of the human environment, and this duty is stated as founded on the Charter of the United Nations and the principles of natural law. This amounts to a moral commitment to pay due regard also to the international repercussions of government policies and to co-operate at global level to resolve all common problems in this field.

On the other hand, the conference was fully aware of the importance of regional co-operation in carrying forward or in implementing the principles of the declaration as well as the numerous measures advocated in the recommendations that it adopted. Indeed, a large number of recommendations specifically urge governments to co-operate at regional level and through regional intergovernmental organisations.

As a matter of fact, 109 recommendations have been adopted by the conference aiming at giving concrete effects to the more general Final Declaration. An important feature of most of these recommendations is that environment protection and improvement are directly linked with economic and social development policies.

Having laid strong emphasis on the responsibility of local and national governments in the field of environment policy, the United Nations conference stressed also the importance of planning and management in government policy, and also as an essential tool for reconciling conflicts between development requirements and the need to protect and to improve the environment.

With regard to institutional arrangements, the Stockholm Conference had proposed the setting up of a governing council for environmental programmes which became UNEP ("United Nations Environment Programmes") and an additional financing system for environmental programmes through a voluntary environmental fund.

2. The engagement of the Council of Europe

The Council of Europe had not waited for the Stockholm Conference before it engaged

Malgré l'absence des pays d'Europe orientale, mais avec la participation importante de la Chine, la conférence onusienne de Stockholm était probablement la plus grande réunion internationale organisée jusqu'alors (1 200 délégués, 700 observateurs, plus de 1 500 représentants des médias).

Les conclusions et les résultats de la conférence sont illustrés au premier chef par la déclaration finale. Ce texte proclame que tous les gouvernements ont le devoir d'assurer la protection et l'amélioration de l'environnement humain, devoir fondé sur la Charte des Nations Unies et les principes du droit naturel. Ce devoir équivaut à l'obligation morale de tenir compte aussi des répercussions internationales de la politique des gouvernements et de coopérer à l'échelle mondiale pour régler tous les problèmes communs dans ce domaine.

Par ailleurs, la conférence était pleinement consciente de l'importance de la coopération régionale pour faire avancer ou appliquer les principes énoncés dans la déclaration ainsi que les nombreuses mesures préconisées dans les recommandations adoptées par elle. De nombreuses recommandations invitent expressément les gouvernements à coopérer à l'échelle régionale et par l'intermédiaire d'organisations intergouvernementales régionales.

La conférence a adopté cent neuf recommandations visant à donner effet concrètement à la déclaration finale, de caractère plus général. Ces recommandations présentent une caractéristique importante, à savoir que la protection et l'amélioration de l'environnement sont liées directement aux politiques de développement socio-économique.

Ayant mis fortement l'accent sur la responsabilité des administrations locales et des gouvernements nationaux en matière de politique de l'environnement, la conférence de l'ONU insistait sur l'importance de la planification et de la gestion en tant qu'éléments de la politique des pouvoirs publics et aussi en tant qu'outils indispensables à l'aplanissement des conflits entre les besoins du développement économique et la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement.

En ce qui concerne les mécanismes institutionnels, la Conférence de Stockholm proposait la création d'un conseil d'administration des programmes d'environnement, qui est devenu le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et d'un système de financement additionnel des programmes par le biais d'un fonds volontaire pour l'environnement.

2. L'engagement du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe n'a pas attendu la Conférence de Stockholm pour songer à la pro-

in environmental and natural resources protection. Its manifold activities on nature conservation, water, noise and air pollution problems had been initiated by the Parliamentary Assembly ten years earlier and led to the European Conservation Year 1970, highlighted by a very large public information campaign and by the European Conservation Conference held in Strasbourg from 9 to 12 February 1970.

Delegates of ministerial, parliamentary and administrative level of the then seventeen member countries of the Council of Europe numbered about 170. Ten non-member countries including three delegations from central and east European countries also took part in the conference.

The Declaration on the Management of the Natural Environment of Europe adopted by the European Conservation Conference underlined "that the policies and measures proposed by it cannot be effective unless governments strengthen, develop and co-ordinate their co-operative efforts within existing international organisations".

To this end, the conference urged the Committee of Ministers of the Council of Europe to convene as a matter of urgency a European Ministerial Conference with a view to — among others:

- review and promote the co-ordination of the respective programmes of the existing intergovernmental organisations in Europe;

- examine the proposal to create a European authority aiming at supervising the management of the natural environment;

- examine the proposal of creating a European Fund for combating pollution.

The conference proposed also that the Council of Europe be charged to draw up a protocol to the European Convention on Human Rights guaranteeing the right of every individual to enjoy a healthy and unspoiled environment.

A report submitted to the Parliamentary Assembly very strongly supported the recommendations of the conference (Recommendation 603 and Resolution 445 from 1970) and the active support given by the Assembly hastened the convening of a first Conference of European Ministers responsible for the Environment, in Vienna (March 1973). The ministers of twenty-three European governments including those from Romania and Yugoslavia took part in this important event.

tection de l'environnement et des ressources naturelles. Ses multiples activités sur le thème de la conservation de la nature, sur le thème de l'eau, du bruit et de la pollution de l'air avaient été amorcées par l'Assemblée parlementaire dix ans auparavant et avaient débouché sur l'Année européenne de la conservation de la nature (1970), marquée par une grande campagne d'information publique et par la Conférence européenne sur la conservation de la nature qui s'est tenue à Strasbourg du 9 au 12 février 1970.

Les délégués aux échelons ministériel, parlementaire et administratif des dix-sept pays qui étaient alors membres du Conseil de l'Europe étaient au nombre de cent soixante-dix. Dix pays non membres, dont trois de l'Europe centrale et orientale, étaient représentés à la conférence.

Dans la déclaration sur l'aménagement de l'environnement naturel en Europe, la Conférence européenne sur la conservation de la nature soulignait que la politique et les mesures qu'elle propose ne pourront donner de résultats que si les gouvernements renforcent, développent et coordonnent leur effort de coopération au sein des organisations internationales existantes.

A cette fin, la conférence demandait instamment au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de réunir d'urgence une conférence ministérielle européenne à qui seraient assignées, entre autres, les tâches suivantes:

- passer en revue les programmes respectifs des organisations intergouvernementales existant en Europe et en promouvoir la coordination;

- examiner la proposition visant à instituer une autorité européenne qui aurait pour mission de superviser l'aménagement de l'environnement naturel;

- examiner la proposition tendant à créer un fonds européen de lutte contre les pollutions.

La conférence proposait que le Conseil de l'Europe soit chargé d'élaborer un protocole à la Convention européenne des Droits de l'Homme garantissant à chacun le droit de jouir d'un environnement sain et non dégradé.

Un rapport présenté à l'Assemblée parlementaire approuvait vigoureusement les recommandations de la conférence (Recommandation 603 et Résolution 445 de 1970), et le soutien actif de l'Assemblée a permis de réunir à Vienne, en mars 1973, une première conférence ministérielle européenne sur l'environnement. Les ministres de vingt-trois gouvernements européens, dont ceux de la Roumanie et de la Yougoslavie, participaient à cette importante manifestation.

The conclusions and recommendations of the Ministerial Conference on Planning and Management of the Natural Environment, on measures for the conservation of wildlife, on information, education and training "desirous of contributing to the implementation of the United Nations action plan for the human environment" have been addressed to the Council of Europe and to the participating governments "acknowledging that their environmental action should be within the general framework of the Declaration of Principles and the recommendations of the United Nations Conference on the Human Environment as approved by the United Nations General Assembly in 1972".

Besides its participation in the Vienna Conference (a Parliamentary delegation had a colloquy with the ministers responsible for the environment) the Assembly was discussing one of its periodic reports on recent developments of environmental policies in Europe and invited, in its Recommendation 699 (1973) "the governments of member states to take action at European level on the proposals of the Stockholm Conference, in particular those which envisage:

- a. an active contribution to international research programmes;
- b. a common definition, in co-operation with international organisations concerned, of quality standards and tolerance thresholds;
- c. creation of an international system for the exchange of information;
- d. establishment of a European pollution monitoring system;
- e. participation in creating a United Nations Environmental Secretariat."

The Assembly also recommended that the specialised services of the Council of Europe be used as a European "relay" for the Environmental Secretariat of the United Nations, as envisaged at the Stockholm Conference.

3. The particular role of the Parliamentary Assembly

Over the past years, the Parliamentary Assembly has taken a position and addressed recommendations to member governments and other European or international organisations regarding important environmental issues. Such topics were — among many others — wildlife protection and its European legal instrument (Bern Convention), the protection of sensitive areas (the Alps, coastlines), industry, energy and the environment, environmental education, air pollution problems, acid rain and the ozone layer

Dans le désir «de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies sur l'environnement humain», les conclusions et recommandations de la conférence ministérielle, relatives aux mesures de conservation de la faune, à l'information, à l'éducation et à la formation professionnelle, ont été adressées au Conseil de l'Europe et aux gouvernements participants, «la Conférence reconnaissant que leur action en matière d'environnement doit s'inscrire dans le cadre de la Déclaration de principes et des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain telles qu'elles ont été approuvées par l'assemblée générale de l'Organisation en 1972».

Outre sa participation à la Conférence de Vienne (une délégation parlementaire s'y est entretenue avec les ministres responsables de l'environnement), l'Assemblée a examiné l'un de ses rapports périodiques sur les événements récents en matière de politique d'environnement en Europe et, par sa Recommandation 699 (1973), elle a invité «les gouvernements des Etats membres à donner suite, sur le plan européen, aux propositions de la Conférence de Stockholm préconisant notamment:

- a. une contribution active aux programmes internationaux de recherche;
- b. une définition commune, en collaboration avec les organisations internationales compétentes, des normes de qualité et des seuils de tolérance;
- c. la création d'un système international d'échange d'informations;
- d. la mise en place d'un système régional européen de contrôle et de surveillance des diverses pollutions;
- e. la participation à la création d'un secrétariat des Nations Unies pour l'environnement.»

L'Assemblée recommandait aussi d'utiliser les services spécialisés du Conseil de l'Europe comme relais européen du Secrétariat des Nations Unies pour l'environnement dont la création avait été envisagée à la Conférence de Stockholm.

3. Le rôle précis de l'Assemblée parlementaire

Tout au long des années écoulées, l'Assemblée parlementaire a pris position et elle a adressé des recommandations aux gouvernements des Etats membres et à des organisations européennes ou internationales sur des questions importantes touchant l'environnement. Parmi beaucoup d'autres, on peut citer les suivantes: protection de la faune sauvage et instrument juridique européen correspondant (Convention de Berne), protection de zones fragiles (Alpes, zones côtières), industrie, énergie et environnement,

including political support given by Recommendation 867 (1979) to the European Convention on long-range transboundary air pollution adopted by the United Nations Economic Committee for Europe (Geneva).

A wide range of activities were devoted to the protection and management of fresh water, with very early attention drawn to the ground water resources without neglecting sea pollution problems.

Forestry, soil pollution, nuclear energy, waste and noise have also been on the agenda of environmental debates of the Council of Europe's Assembly.

The idea of a common basis of guiding principles for an effective environment policy came in a very early stage into the programme of action of the Council of Europe. However, the first set of guiding principles for action were limited to specific sectors like the European Water Charter (1968), the Declaration of Principles on Air Pollution Control (1968), the European Soil Charter (1972) or more recently the European Conservation Strategy (1990).

In 1990, the Assembly adopted its Recommendation 1130 on the formulation of a European charter and a European convention on environmental protection and sustainable development. However, the idea of a binding European legal instrument in the field of environmental protection is not a new one. It had been launched during the European Conservation Year 1970 but could not get the necessary consensus at governmental level. The recent project foresees the elaboration of a European charter on environmental protection containing policy principles which are acceptable to most (if not all) European governments.

On the basis of such a charter, a more stringent European convention could be formulated and the range of protection enlarged by subsequent additional protocols. In the view of the Assembly such a European charter and/or convention could stimulate and accelerate the formulation of a global convention on these issues. Politically speaking, Europe could take the lead in the field of environment protection in the same way as it has done in the field of human rights protection.

The well-established machinery of the Council of Europe for the elaboration of legal instruments seems indeed to offer the best conditions for such an approach on the geographic scale of Europe.

The pan-European approach can already be envisaged through the Parliamentary Assembly

éducation concernant l'environnement, pollution de l'air, pluies acides et couche d'ozone, et en particulier soutien politique, par le truchement de la Recommandation 867 (1979), à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance adoptée par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (Genève).

Toute une série d'activités a été consacrée à la protection et à la gestion de l'eau douce, l'attention s'étant portée très tôt sur les ressources en eau souterraine, sans pour autant négliger les problèmes de pollution marine.

La sylviculture, la pollution des sols, l'énergie nucléaire, les effluents et le bruit figurent aussi à l'ordre du jour des débats de l'Assemblée du Conseil de l'Europe sur l'environnement.

L'idée d'un corps commun de principes directeurs d'une politique saine de l'environnement est apparue très rapidement dans le programme d'action du Conseil de l'Europe. La première série de principes d'action était limitée à des secteurs bien définis: Charte européenne de l'eau (1968), Déclaration de principes sur la lutte contre la pollution de l'air (1968), Charte européenne des sols (1972) ou, plus récemment, Stratégie européenne de conservation (1990).

En 1990, l'Assemblée a adopté sa Recommandation 1130 (1990) relative à l'établissement d'une charte et d'une convention européennes sur la protection de l'environnement et le développement durable. D'ailleurs, la notion d'instrument juridique européen ayant force obligatoire en matière de protection de l'environnement n'est pas nouvelle. Elle a été lancée pendant l'Année européenne de la conservation de la nature, en 1970, mais elle n'avait pas recueilli à l'époque le consensus nécessaire des gouvernements. Le nouveau projet prévoit l'élaboration d'une charte européenne de protection de l'environnement comprenant des principes directeurs acceptables pour la plupart, sinon la totalité, des gouvernements européens.

A partir de cette charte, on pourrait formuler une convention européenne plus contraignante et agrandir l'étendue de la protection par l'adjonction de protocoles ultérieurs. Pour l'Assemblée, cette charte et/ou convention européenne pourrait stimuler et accélérer la formulation d'une convention planétaire sur ces questions. Sur le plan politique, l'Europe pourrait prendre la tête du mouvement de protection de l'environnement, comme elle l'a fait pour les droits de l'homme.

En effet, les mécanismes bien rodés que possède le Conseil de l'Europe pour l'élaboration d'instruments juridiques paraissent offrir les meilleures conditions d'une telle action à l'échelle géographique de l'Europe élargie.

On peut déjà envisager une approche paneuropéenne par l'intermédiaire de l'Assemblée

in connection with its system of special guest status.

A first pan-European Parliamentary Conference on the Protection of East-West Environment was organised by the Parliamentary Assembly in October 1990 in Vienna and a second conference is planned for October 1992, which would concentrate on the problem of freshwater management in Europe as one of the most crucial issues for the whole of Europe in the coming decade.

The global concern has not been absent from the Assembly's approach to the environment: in the light of its 7th Parliamentary and Scientific Conference, held in Ottawa from 11 to 14 June 1990, the Assembly adopted on 30 January 1991 its Recommendation 1140 on global environmental change and the role of science and democracy.

In the Public Campaign on North-South Interdependence and Solidarity, organised by the Council of Europe in 1988 in co-operation with the European Community, the preservation of the environment was considered a major issue of joint responsibility (see Recommendation 1095). Following this campaign the Parliamentary Assembly decided to launch a special action plan for the preservation of tropical forests and the global climate. Having organised a public parliamentary hearing on this complex problem in 1989 in Lausanne, a report was presented to the Assembly and at the close of a full debate in May 1989 the Assembly adopted its Resolution 919 on the destruction of tropical forests — causes and remedies, offering a political action plan to help Council of Europe member states as well as the competent international organisations in shaping the policies and strategies for a joint international action required to effectively preserve the tropical forests and their biodiversity.

4. The Brundtland report and its implications

In 1987, the report of the World Commission on Environment and Development (Our Common Future), known as the Brundtland report, was published and the world-wide echo initiated by this report is well known.

In April 1988, the member countries of the Economic Commission for Europe (ECE) welcomed the initiative of the Government of Norway in organising a regional conference with the purpose, *inter alia*, of reviewing progress in the follow-up to selected aspects of the UNCED report.

This conference was organised in May 1990 in Bergen as a regional follow-up conference

parlementaire, en liaison avec son système de statut d'invité spécial.

Une première conférence parlementaire paneuropéenne sur la protection de l'environnement Est-Ouest a déjà été organisée par l'Assemblée en octobre 1990 à Vienne; on prévoit pour octobre 1992 une deuxième conférence qui serait axée sur la gestion de l'eau douce en Europe, l'un des problèmes les plus aigus de la prochaine décennie pour l'ensemble du continent.

Les préoccupations mondiales ne sont pas absentes des activités de l'Assemblée en matière d'environnement: à la suite de sa 7^e Conférence parlementaire et scientifique, qui s'est tenue à Ottawa du 11 au 14 juin 1990, l'Assemblée a adopté le 30 janvier 1991 sa Recommandation 1140 (1991) relative au changement de l'environnement mondial et au rôle de la science et de la démocratie.

Lors de la Campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord Sud, organisée par le Conseil de l'Europe en 1988 conjointement avec la Communauté européenne, la conservation de l'environnement a été considérée comme un problème majeur ressortissant à leur responsabilité commune (voir Recommandation 1095 (1989)). A la suite de cette campagne, l'Assemblée parlementaire a décidé de lancer un plan d'action spécial visant la protection des forêts tropicales et du climat de la planète. Après avoir tenu en 1989, à Lausanne, une séance publique sur cette question complexe, l'Assemblée a été saisie d'un rapport; à la suite d'un débat approfondi, en mai 1989, elle a adopté sa Résolution 919 (1989) relative à la disparition de la forêt tropicale — Causes et remèdes — qui propose un plan d'action politique pour aider les Etats membres du Conseil ainsi que les organisations internationales compétentes à formuler la politique et la stratégie d'une action internationale commune de protection efficace de la forêt tropicale et de sa biodiversité.

4. Le rapport Brundtland et ses retombées

En 1987 a été publié le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, «Notre avenir à tous», ou rapport Brundtland, qui a suscité dans le monde entier l'écho que chacun sait.

En avril 1988, les pays membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) ont accueilli avec satisfaction l'initiative du Gouvernement norvégien d'organiser une conférence régionale en vue, notamment, d'examiner la suite à donner à certains passages du rapport Brundtland.

La conférence s'est tenue en mai 1990 à Bergen; il s'agissait d'une réunion régionale visant

aimed at translating the concept of sustainable development into a plan of action in the regional context.

Two topics of the Brundtland report have been singled out and put on the agenda of the Bergen Conference:

— the necessary conditions for sustainable development (economics of sustainability, awareness raising and public participation);

— key policy areas (energy uses — industrial activities).

It was understood that the results of the conference should serve as an input for the global conference to be organised in Rio.

The conference was organised in such a way as to permit, in the first half, representatives from industry, labour and non-governmental organisations to express their views, and, in the second half, the ministerial representatives from member governments of the ECE region to do the same. It must be noted that the Council of Europe as an institution and the Secretary General in person have been invited to take part in both sections of the conference.

The United Nations Conference on Environment and Development (Rio de Janeiro, 1-12 June 1992)

1. The origins and preparation of the conference

The General Assembly of the United Nations decided on 22 December 1989 (Resolution 44/228) to convene a United Nations Conference on Environment and Development "at the highest possible level of participation". Following an invitation from the government of Brazil, it was decided to hold the conference from 1 to 12 June 1992 in Rio de Janeiro.

By a letter, dated 25 February 1992, the Council of Europe has been invited to participate "in the capacity of observer" in the United Nations Conference in Brazil.

A preparatory committee has been set up in order to deal with the organisation and subject matter of the conference. The secretarial assistance is granted mainly through the secretariat of UNEP but almost all specialised agencies of the United Nations family have been closely associated with the preparatory work.

A first session of the preparatory committee was held at the United Nations headquarters in New York, from 5 to 16 March 1990, dealing with organisational matters.

à traduire la notion de développement durable en un plan d'action à l'échelle européenne.

Deux thèmes du rapport Brundtland ont été repris et inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de Bergen:

— conditions nécessaires à un développement durable (économie de la durabilité, sensibilisation de l'opinion et participation du public);

— secteurs clés de la politique générale (utilisations de l'énergie, activités industrielles).

Il était entendu que les résultats de la conférence serviraient à alimenter les débats de la conférence mondiale prévue à Rio de Janeiro.

La conférence était organisée de manière à permettre, dans sa première moitié, aux représentants des industriels, des travailleurs et des organisations non gouvernementales d'exposer leurs idées; dans la seconde partie, ce sont les représentants ministériels des gouvernements des Etats de la région de la CEE qui s'exprimaient. Il convient de noter que le Conseil de l'Europe, en tant qu'institution, et son Secrétaire Général en personne, étaient invités à participer aux deux parties de la conférence.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1^{er}-12 juin 1992)

1. Genèse de la Conférence

L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé le 22 décembre 1989 (Résolution n° 44/228) de réunir une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement au «plus haut niveau possible de participation». A l'invitation du Gouvernement brésilien, il a été décidé que la conférence se tiendrait du 1^{er} au 12 juin 1992 à Rio de Janeiro.

Par une lettre du 25 février 1992, le Conseil de l'Europe a été invité à participer à la conférence «en qualité d'observateur».

Un comité préparatoire a été constitué pour s'occuper des questions d'organisation et des sujets de débat de la conférence. Le secrétariat est assuré pour l'essentiel par le Secrétariat du PNUE, mais presque toutes les institutions spécialisées du système des Nations Unies ont été associées étroitement aux préparatifs.

Le comité préparatoire s'est réuni une première fois au siège de l'ONU à New York, du 5 au 16 mars 1990, pour régler les questions d'organisation.

A second substantive session was held in Nairobi from 6 to 31 August of the same year. A third plenary session of the preparatory committee was held in Geneva from 12 August to 4 September 1991 and a last session is due to be held from 2 March to 3 April 1992 in New York. The preparation of the subject matter has been run by three main working groups in charge of very broad themes.

2. Main questions on the agenda of the conference

In principle, all possible environmental issues will be on the agenda of the conference. However, focus will be laid on "cross sectoral issues" linking environment with development issues including questions such as demography and growth, financial resources, transfer of technology and role of major groups (for example, women, youth, indigenous people, NGOs, local authorities, trade unions, farmers, etc.). Major themes, as elaborated by the working groups will be:

a. protection of the atmosphere:

- climate change;
- ozone depletion;
- transboundary air pollution;

b. land resources:

- deforestation;
- soil loss;
- desertification and drought;

c. conservation of biological diversity;

d. environmentally sound management of biotechnology;

e. protection of the oceans and all kinds of seas and their living resources;

f. protection of the quality and supply of freshwater resources;

g. environmentally sound management of wastes, particularly hazardous wastes and toxic chemicals as well as prevention of illegal international traffic of such waste;

h. survey of existing international agreements and instruments and its follow-up;

i. principles on general rights and obligations;

k. other legal, institutional and related matters;

The conference will discuss these items on the basis of hundreds of documents:

Une deuxième session, de fond, s'est tenue à Nairobi du 6 au 31 août 1990. Une troisième session plénière du comité s'est réunie à Genève du 12 août au 4 septembre 1991 et une dernière session doit avoir lieu du 2 mars au 3 avril 1992 à New York. La préparation thématique a été assurée par trois grands groupes de travail chargés chacun d'un thème très général.

2. Grandes questions inscrites à l'ordre du jour de la conférence

En principe, toutes les questions possibles touchant l'environnement seront à l'ordre du jour de la conférence. Toutefois, l'accent sera mis sur les « questions intersectorielles » liant l'environnement aux questions de développement, notamment les suivantes: démographie et croissance, ressources financières, transfert de technologie et rôle des grands groupes de population (femmes, jeunes, populations autochtones, organisations non gouvernementales, pouvoirs locaux, syndicats, paysans, etc.). Les thèmes principaux, définis par les groupes de travail, sont les suivants:

a. protection de l'atmosphère:

- changement climatique;
- appauvrissement de la couche d'ozone;
- pollution atmosphérique transfrontière;

b. ressources terriennes:

- déforestation;
- érosion des sols;
- désertification et sécheresse;

c. conservation de la diversité biologique;

d. gestion écologique de la biotechnologie;

e. protection des océans et de toutes les catégories de mers et de leurs ressources vivantes;

f. protection qualitative et quantitative des ressources en eau douce;

g. gestion écologique des déchets, notamment des déchets dangereux et des produits toxiques, et prévention du trafic international illicite de ces déchets;

h. examen des accords et instruments internationaux en vigueur et suite à donner;

i. principes relatifs à des droits et obligations généraux;

k. autres questions juridiques, institutionnelles ou connexes.

La conférence disposera pour délibérer de centaines de documents:

- national reports and contributions;
- reports submitted by sectoral and regional organisations of the United Nations family;
- reports from other international governmental and non-governmental organisations;
- reports on regional preparatory meetings and actions;
- reports and resolutions of the preparatory committee and its different working groups.

The results of the conference are expected to be consolidated by:

a. an "earth charter" (a solemn declaration on guiding principles in the field of environment and development for action on national and international level);

b. an outline convention on climate change;

c. a global convention on biological diversity, aimed at protecting fragile and endangered biotopes;

d. a global convention on forestry putting sustainable management into focus (a doubtful issue);

e. a broad action plan, known as "Agenda 21" (a reference to Principle No. 21 adopted at the Stockholm Conference in 1972) which should contain and spell out principles for action in the different fields, indicate timetables and serve as a guide to the follow-up to the Rio Conference.

"Agenda 21" is supposed to become a high level political commitment to an action plan for the coming years. Its draft is a catalogue of actions divided into four sections, each containing several chapters:

— Section I: the social and economic dimension;

— Section II: conservation and management of resources for a balanced development;

— Section III: strengthening the role of major groups;

— Section IV: means for implementation.

In Chapter 7 of this section the role of regional organisations and co-operation is dealt with. In a report of the Secretary General of the conference it is stated that "while most of the follow-up actions under Agenda 21 will be dealt with at the national level, almost all programme documents refer to regional requirements and co-operation, the need for regional centres of

— rapports et communications nationaux;

— rapports d'organisations sectorielles et régionales du système des Nations Unies;

— rapports d'autres organisations internationales gouvernementales ou non;

— rapports de réunions et manifestations préparatoires régionales;

— rapports et résolutions du comité préparatoire et de ses différents groupes de travail.

Les résultats de la conférence devraient se concrétiser par les textes suivants:

a. charte de la terre (déclaration solennelle sur les principes directeurs en matière d'environnement et de développement, devant guider la prise de décisions sur les plans national et international);

b. schéma de convention sur le changement climatique;

c. convention mondiale sur la diversité biologique, visant à protéger les biotopes fragiles et menacés;

d. convention mondiale sur la sylviculture mettant l'accent sur une gestion durable (question prêtant à controverse);

e. plan d'action général intitulé Agenda 21 (par référence au Principe n° 21 adopté à la Conférence de Stockholm en 1972), qui devrait présenter et énoncer des principes d'action dans les différents domaines étudiés, fixer un calendrier et servir de guide pour la suite à donner à la Conférence de Rio.

Agenda 21 déboucherait sur un engagement politique de haut niveau de respect d'un plan d'action pour les années à venir. Son texte constitue un catalogue de mesures en quatre parties subdivisées chacune en plusieurs chapitres:

— section I: dimension socio-économique;

— section II: conservation et gestion des ressources en vue d'un développement équilibré;

— section III: renforcement du rôle des grands groupes de population;

— section IV: moyens d'application.

Le chapitre 7 de cette dernière section traite du rôle des organisations régionales et de leur collaboration. Dans un rapport, le Secrétaire général de la conférence s'exprime en ces termes: «La plupart des mesures découlant d'Agenda 21 seront prises à l'échelle nationale, mais presque tous les descriptifs de programme se réfèrent aux besoins et à la coopération régionaux, à la néces-

excellence, exchange of information, data collection, etc.”.

It is said, furthermore, that consolidation and harmonisation of regional and sub-regional activities and actions are necessary. It is also hoped that regional commissions and other regional programmes of the United Nations system, as well as other regional organisations, will review their programmes in the light of Agenda 21, once it is approved.

This clearly indicates that a regional organisation like the Council of Europe has a role to play in the implementation of Agenda 21, the action plan, which shall be adopted by the Rio Conference.

3. The Council of Europe's possible contribution

Perhaps more than most other areas environmental protection and policy is a matter for people's support and consensus. It therefore is important that all levels of decision-making, including that of the ordinary citizen, are in one way or another, involved in the elaboration of any environmental policy. In this respect the Council of Europe has a unique potential, offering a platform for information, discussion, consensus and even for decision-making for ministers, governmental official members of national parliaments, members of regional or city parliaments and other representatives of local administration on the issues of environmental protection in the European area, covering virtually the whole of geographic Europe from the Azores to the Urals.

Indeed, the membership of twenty-six states today will grow to twenty-seven and probably thirty in the next few months and other national legislative assemblies are already involved in the parliamentary debates of the Council of Europe, thanks to the mechanism of special guest status offered to them.

On the other side, it may be recalled that the Council of Europe was the first European organisation to become alert to ecological problems. It was indeed in April 1961 that the Parliamentary Assembly adopted its Recommendation 284 at the conclusion of a major debate on the protection of nature in Europe urging the establishment, within the Council of Europe, of a permanent system of co-operation in matters concerning the protection of nature in Europe.

Important steps have been:

sité de créer des centres régionaux d'excellence, à l'échange d'informations, à la collecte de données, etc.».

En outre, selon le rapport, «il est nécessaire de consolider et d'harmoniser les activités et actions régionales et sous-régionales». On espère que les commissions régionales et les programmes régionaux du système des Nations Unies, «ainsi que les autres organisations régionales», réexamineront leurs programmes à la lumière du plan d'Agenda 21, une fois que celui-ci aura été approuvé.

Il ressort clairement de ce qui précède qu'une organisation régionale comme le Conseil de l'Europe a un rôle à jouer dans l'application d'Agenda 21, le plan d'action qui sera adopté par la Conférence de Rio.

3. Contribution éventuelle du Conseil de l'Europe

Plus peut-être que la plupart des autres domaines, la protection et la politique de l'environnement appellent le soutien et le consensus des populations. Il importe donc que tous les échelons de la prise de décision, jusqu'à celui du simple citoyen, soient associés d'une façon ou d'une autre à l'élaboration d'une politique de l'environnement. A ce sujet, le Conseil de l'Europe présente des atouts exceptionnels, puisqu'il offre un cadre et une tribune pour l'information, la discussion, le consensus et même la prise de décisions, aux ministres, représentants officiels des gouvernements et députés des parlements nationaux, représentants des conseils régionaux ou municipaux et autres représentants de l'administration locale, sur les questions de protection de l'environnement dans la région européenne, qui s'étend pratiquement sur l'ensemble du continent, des Açores à l'Oural.

En effet, le nombre des Etats membres, qui est de vingt-six à la date de ce rapport, doit passer à vingt-sept, voire à trente dans quelques mois; et d'autres assemblées législatives nationales participent déjà aux débats du Conseil de l'Europe grâce au statut d'invité spécial qui leur est offert.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Conseil a été la première organisation européenne à s'intéresser à l'écologie. Dès avril 1961, l'Assemblée parlementaire a adopté à l'issue d'un grand débat sur la protection de la nature en Europe sa Recommandation 284, par laquelle elle préconisait vivement la création, au Conseil, d'un système permanent de coopération pour les questions touchant la protection de la nature.

On peut citer quelques jalons importants de ses travaux:

1962: setting up of the Committee of Experts for the Conservation of Nature and Landscape

1967: setting up of the European Information Centre for Nature Conservation

1968: European Water Charter

"Declaration of Principles" on air pollution control

Presentation by the Assembly of a draft European convention on the protection of fresh water against pollution

European Agreement on the Restriction of the Use of Certain Detergents in Washing and Cleaning Products

1970: the European Conservation Year

1973: first meeting of the European Ministerial Conference on the Environment

1979: European Convention on the Conservation of Wildlife and Natural Habitats.

While the attention of the Assembly has always been directed to the overall and specific problems of the human environment, the inter-governmental work of the Council gradually focused on the problems of nature conservation and protection of natural resources, partly in order to avoid duplicating the work of other international organisations. As a result of this, we can point to three specific and significant contributions of the Council of Europe to the European environmental protection:

— the preservation and management of natural resources;

— creation of public awareness through the "Naturopa Centre";

— promoting ideas and principles for an effective environmental law system.

a. Preservation and management of natural resources

This area has been dealt with by a very large range of activities: for example preparation of inventories of the different ecosystems in Europe, and by carrying out consolidated studies of these ecosystems and of Europe's rare and endangered species. In 1973 the Committee of Ministers adopted a resolution on the European terminology for protected areas in order to offer clear criteria for the creation of protected areas.

Another resolution set up a European network of biogenetic reserves, which is intended to protect the greatest possible number of representative examples of Europe's natural habitats.

1962: création du comité d'experts pour la sauvegarde de la nature et du paysage;

1967: création du Centre européen d'information pour la conservation de la nature (Centre Naturopa);

1968: Charte européenne de l'eau;

Déclaration des principes sur la lutte contre la pollution de l'air;

Présentation par l'Assemblée d'un projet de Convention européenne sur la protection de l'eau douce contre la pollution;

Accord européen sur la limitation de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage;

1970: Année européenne de la conservation de la nature;

1973: première réunion de la Conférence ministérielle européenne sur l'environnement;

1979: Convention relative à la conservation de la faune sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

Alors que l'Assemblée s'est toujours penchée sur les problèmes généraux ou particuliers de l'environnement humain, le Conseil a progressivement axé son travail sur les problèmes de conservation de la nature et de protection des ressources naturelles, afin notamment d'éviter de faire double emploi avec les activités d'autres organisations internationales. On peut signaler trois contributions précises et importantes du Conseil à la protection de l'environnement européen:

— préservation et gestion des ressources naturelles;

— sensibilisation du public grâce au Centre Naturopa;

— promotion d'idées et de principes en vue d'instaurer un régime juridique efficace de l'environnement.

a. Préservation et gestion des ressources naturelles

Cette question a été traitée grâce à une très large gamme d'activités: élaboration d'inventaires des différents écosystèmes de l'Europe et études de synthèse sur ces écosystèmes et sur les espèces rares et menacées. En 1973, le Comité des Ministres a adopté la Résolution 73 (30) relative à la terminologie européenne des zones protégées, afin de formuler des critères clairs pour l'aménagement de zones protégées.

Une autre résolution porte création d'un réseau européen de réserves biogénétiques, qui vise à protéger le plus possible d'exemples représentatifs des habitats naturels en Europe.

The Council has also introduced the European Diploma with a view to protecting Europe's most prestigious natural site. The distinction is awarded for a limited time and will be renewed only if the protecting principles are really applied.

The most interesting instrument set up for protecting both species and their habitat is the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats from 1979, known as "the Bern Convention". By its very nature the convention has a mission going beyond the borderlines of Europe. Indeed, the protection of migratory species gives the convention a clear dimension of North-South interdependence. Together with the twenty-one member states Bulgaria, Senegal and Burkina Faso have also adhered to the convention whilst Tunisia and Morocco have been invited to join.

b. Creating public awareness and promoting environmental law

In implementing this convention, member states have undertaken to have regard to the conservation of flora and fauna in their planning and development policies.

This policy has been greatly oriented over the past decades by the many recommendations, resolutions and charters elaborated by the different bodies of the Council of Europe such as the water charter, the declaration of principles on air pollution control, the soil charter, the ecological charter for mountain regions and, more recently, the European Conservation Strategy adopted in 1990, which has incorporated and updated the previous texts aimed at offering guidelines for a new environmental policy based on common principles. Together with the recent proposals of the Assembly on a European Charter and a European Convention on Environmental Protection and Sustainable Development, the Council of Europe should be enabled to go ahead with new initiatives on the way to a more binding and coherent environmental law for Europe.

As another step, the conclusion of a draft convention on damage resulting from activities dangerous to the environment has been announced for this year. On the other side, the Council of Europe has acquired a solid experience in creating public awareness for the problems of the environment in particular through the activities of the Documentation and Information Centre for the Environment (Naturopa Centre) set up in 1967. Through its publications, posters, periodicals and specialised campaigns this centre has greatly contributed over the past twenty-five years to make nature and the natural environment

Le Conseil a créé un diplôme européen en vue de protéger le site naturel le plus prestigieux d'Europe. Cette distinction est accordée pour un temps limité et elle n'est renouvelée que si les principes de protection sont vraiment appliqués.

L'instrument le plus intéressant qui a été institué pour protéger à la fois les espèces et leur habitat est la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (1979), dite Convention de Berne. De par sa nature, la convention a pour vocation de s'appliquer au-delà des frontières de l'Europe. En effet, la protection des espèces migratoires confère à la convention une nette dimension d'interdépendance Nord-Sud; en sus des vingt et un Etats membres et de la Bulgarie qui ont déjà ratifié la convention, le Sénégal et le Burkina Faso y ont adhéré; la Tunisie et le Maroc ont été invités à faire de même.

b. Sensibilisation du public et promotion du droit de l'environnement

En appliquant cette convention, les Etats membres se sont engagés à tenir compte de la conservation de la flore et de la faune dans leurs politiques d'aménagement du territoire et de développement.

Au cours des décennies écoulées, cette politique a été nettement orientée dans le sens des nombreuses recommandations, résolutions et chartes élaborées par les différents organes du Conseil de l'Europe, telles que Charte européenne de l'eau, Déclaration de principes sur la lutte contre la pollution de l'air, Charte des sols, Charte écologique des régions de montagnes en Europe, et, plus récemment, Stratégie européenne de conservation adoptée en 1990, qui reprend et met à jour les textes précédents visant à énoncer les principes directeurs d'une nouvelle politique de l'environnement fondée sur des principes communs. Grâce aux propositions récentes de l'Assemblée concernant une charte et une convention européennes de protection de l'environnement et de développement durable, le Conseil devrait pouvoir prendre de nouvelles initiatives dans le sens d'un droit plus contraignant et plus cohérent de l'environnement.

De plus, on annonce pour cette année la mise au point d'un projet de convention sur les dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe a acquis une solide expérience en matière de sensibilisation du public aux problèmes de l'environnement, en particulier grâce aux activités du Centre de documentation et d'information sur l'environnement et la nature (Centre Naturopa) créé en 1967. Par ses publications, affiches, périodiques et campagnes thématiques, le centre a beaucoup contribué depuis vingt-cinq ans à faire de la nature et de l'environnement naturel un

a key issue for public opinion and its entry into the political debate.

4. Special challenges for Europe

Possible climate change, the ozone layer, etc., are surely matters for global concern but other aspects of our environment have a specific European dimension, such as fresh water protection and management. International watercourses like the Rhine or Danube are of a pan-European concern.

Distribution and utilisation of fresh water is likely to become a transboundary problem in the coming years in Europe also and will have to be tackled by a common European policy. The initiative taken by the Committee on Environment and its Rapporteur, Mr Pistre, and backed by the Assembly, aimed at launching a vast movement for the protection of fresh water in Europe is a highly-needed action in order to promote such a common policy and an action plan for a "Blue Europe".

Another challenge for European environmental policy will be the full integration of central and eastern European countries in this effort of paramount importance to restore a heavily damaged countryside, soil, water and air. Obviously, the economic situation of these countries does not permit them to find the gigantic investments necessary for a meaningful environmentally-oriented development policy. Such a policy will succeed only if west European countries are ready to support, technically and financially, this policy.

The implementation of such a new policy implies, however, beyond financial aid, the transfer of technical know-how, the exchange of information and experience and the regular participation, at all levels of decision-making, in the political debate around environmental issues, which is more and more led within the framework of international and European organisations such as ECE (Geneva), OECD, CSCE, the Council of Europe, the European Communities or the Nordic Council. Each of them has its specific profile, but all together are important partners for the new emerging democracies of central and eastern Europe.

With regard to the Council of Europe, it can be stated that its specific contribution can be mainly in the field of the parliamentary discussion and the preparation of the decision-making process in national parliaments. This discussion takes place at the level of local and regional authorities through the work of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe. Another feature of the Council, mainly at the

domaine de préoccupation clé de l'opinion publique et un sujet de débat politique.

4. Enjeux particuliers pour l'Europe

Les changements possibles du climat, la couche d'ozone, etc., sont incontestablement des questions qui intéressent le monde entier; en revanche, d'autres aspects de notre environnement ont une dimension spécifiquement européenne, par exemple la protection et la gestion de l'eau douce. Des cours d'eau internationaux comme le Rhin ou le Danube ont une vocation paneuropéenne.

Dans les années à venir, la distribution et l'utilisation de l'eau douce en Europe risque de devenir un problème transfrontières et elles devront faire l'objet d'une politique commune. L'initiative prise par la commission pour l'environnement et par son rapporteur, M. Pistre, avec l'appui de l'Assemblée, et visant à lancer un grand mouvement de protection de l'eau douce en Europe, était particulièrement opportune pour promouvoir cette politique commune et un plan d'action pour l'Europe bleue.

Un autre défi de la politique européenne de l'environnement consistera à associer pleinement les pays d'Europe centrale et orientale à cet effort d'importance capitale pour réparer ou assainir des paysages, des sols, des eaux et un air fortement dégradés. Bien évidemment, la situation économique de ces pays ne leur permet pas de financer les énormes investissements nécessaires à une politique de développement rationnel axée sur l'environnement. Cette politique ne pourra réussir que si les pays d'Europe occidentale sont prêts à soutenir cette action techniquement et financièrement.

L'application d'une politique novatrice de ce genre implique, au-delà de l'aide purement financière, le transfert de savoir-faire technique, l'échange d'informations et de données d'expérience et la participation régulière, à tous les échelons de décision, au débat politique sur les questions d'environnement: ce débat intervient de plus en plus dans le cadre d'organisations internationales et européennes comme la CEE de l'ONU (Genève), l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne ou le Conseil nordique. Chacune de ces instances a son profil propre, et elles sont toutes d'importants partenaires pour les démocraties naissantes de l'Europe centrale et orientale.

En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, on peut dire que sa contribution spécifique s'exercerait essentiellement dans le domaine de la discussion parlementaire et de la préparation du processus de prise des décisions dans les parlements nationaux. La discussion se déroule notamment à l'échelon des pouvoirs locaux et régionaux par le biais des travaux de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de

level of intergovernmental co-operation, is its law-building mechanism through elaboration of European agreements and conventions. Finally, the building of environmental awareness can greatly be promoted all over Europe, thanks to the action of the Council's Naturopa Centre which had already extended its contact and information network to central and eastern Europe in the early seventies.

5. Conclusion

In spite of the huge preparatory work done so far for the Rio Conference, its outcome with regard to concrete and binding action is still not quite clear, owing to a great diversity of opinions and attitudes in the world community.

It is therefore most likely that special emphasis shall be laid on "Agenda 21", the action plan to be implemented as a follow-up to the Rio Conference on the level of regional organisations.

In this respect the Council of Europe will have an important role to play. This organisation can indeed offer a full range of tools to implement in the geographic area of Europe many of the recommendations which are likely to be adopted by the Rio Conference.

After the Rio Conference, and on the basis of its recommendations, the Council of Europe and its Parliamentary Assembly must discuss how to give a follow-up to these matters.

It will be necessary, however, that the Council of Europe and its Parliamentary Assembly seeks close co-operation with other intergovernmental organisations who are active in this field, namely the Economic Commission for Europe (Geneva), OECD, the CSCE, the Nordic Council and the European Community.

Reporting committee: Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities.

Budgetary implications for the Assembly: none.

Reference to committee: Doc. 6509 and Reference No. 1755 of 25 November 1991.

Draft recommendation unanimously adopted by the committee on 10 April 1992.

Members of the committee: MM. Cuatrecasas (*Chairman*), Ruffy, Lord Newall (*Alternate: Lord Kinnoull*) (*Vice-Chairmen*), MM. Adamowicz, Balligand, Benassi, Gudmundur Bjarnason, Mrs Blunck, MM. Bondevik, Büchel, Demiralp, Dimmer, Mrs Dromberg, MM. Efraimoglou, Eversdijk (*Alternate: Eisma*), Fahey, Feldmann (*Alternate: Antretter*), Frendo, Gonzalez Laxe, Mrs Graenitz, MM. Hardy, Hellström, Olof Johansson (*Alternate:*

l'Europe. Une autre caractéristique du Conseil, essentiellement sur le plan de la coopération intergouvernementale, est son mécanisme d'élaboration du droit sous forme d'accords et de conventions européens. Enfin, la sensibilisation du public aux questions d'environnement peut être rigoureusement stimulée dans toute l'Europe par l'action du Centre Naturopa qui, dès le début des années 70, avait étendu son réseau de relations et d'informations à l'Europe centrale et orientale.

5. Conclusion

Malgré l'immense travail préparatoire accompli jusqu'à présent pour la Conférence de Rio, son issue en matière de décisions concrètes et contraignantes est encore incertaine, à cause de grandes divergences d'opinions et d'attitudes au sein de la communauté mondiale.

Par conséquent, selon toute probabilité, l'accent sera mis tout particulièrement sur Agenda 21, le plan d'action qui sera mis en place après la conférence à l'échelon des organisations régionales.

A ce sujet, on peut dire que le Conseil de l'Europe aura un grand rôle à jouer. Cette organisation peut en effet offrir toute une gamme d'outils permettant de mettre en œuvre dans la zone géographique européenne plusieurs des recommandations qui ont des chances d'être adoptées par la conférence.

Après la Conférence de Rio et sur la base de ses recommandations, il incombera au Conseil de l'Europe et à son Assemblée parlementaire de discuter de la manière de donner une suite à ses propositions.

Toutefois, le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire devront s'attacher à nouer une coopération étroite avec d'autres organisations intergouvernementales qui sont actives dans ce domaine, c'est-à-dire la Commission économique de l'ONU pour l'Europe (Genève), l'OCDE, le Conseil nordique et la Communauté européenne.

Commission chargée du rapport: commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: néant.

Renvoi en commission: Doc. 6509 et Renvoi n° 1755 du 25 novembre 1991.

Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 10 avril 1992.

Membres de la commission: MM. Cuatrecasas (*Président*), Ruffy, Lord Newall (*Remplaçant: Lord Kinnoull*) (*Vice-Présidents*), MM. Adamowicz, Balligand, Benassi, Gudmundur Bjarnason, M^{me} Blunck, MM. Bondevik, Büchel, Demiralp, Dimmer, M^{me} Dromberg, MM. Efraimoglou, Eversdijk (*Remplaçant: Eisma*), Fahey, Feldmann (*Remplaçant: Antretter*), Frendo, Gonzalez Laxe, M^{me} Graenitz, MM. Hardy, Hellström, Olof Johansson

Mrs Ekman), Jung, Kobyłka, Konstantopoulos, Lanner, Lotz, Meszaros, Monfils, Petitpierre, Pinto, Pistre, Reis Leite, Rubner (*Alternate: Parisi*), Mrs Sahligerová, Mr Sarens, Mrs Severinsen, MM. Slomka (*Alternate: Smolarek*), Talay, Sir Donald Thompson, MM. Triglia, Tummers, Zierer.

N.B. The names of those members who took part in the vote are printed in italics.

See 7th Sitting, 7 May 1992 (adoption of the draft resolution and draft order); and Resolution 983 and Order No. 477.

(*Remplaçant: M^{me} Ekman*), Jung, Kobyłka, Konstantopoulos, Lanner, Lotz, *Mészáros*, Monfils, Petitpierre, Pinto, Pistre, Reis Leite, Rubner (*Remplaçant: Parisi*), M^{me} Sahligerová, M. Sarens, M^{me} Severinsen, MM. Slomka (*Remplaçant: Smolarek*), Talay, Sir Donald Thompson, Triglia, Tummers, Zierer.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

Voir 7^e séance, 7 mai 1992 (adoption du projet de résolution et du projet de directive); et Résolution 983 et Directive n° 477.